



Concours de Chant « Si ça vous chante » 2eme édition

CONTRAT DE DROIT D'IMAGE ET DE DIFFUSION

Ci-après dénommé « le candidat » également appelé « modèle » ou le « représentant légal » pour les mineurs

Prénom/Nom du candidat:

Adresse :

Né le : A

Tél :

E-mail :@.....

Représentant légal de:..... âge :

L'organisateur du concours de chant « Si ça vous chante » Dk Chant Son (association loi 1901) dont le siège est situé au Figaro, 2 place Paul Asseman à Dunkerque 59140

(email : concours.dk.chanson@gmail.com)

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et conditions générales pour l'autorisation et l'utilisation de prises de vues réalisées par le photographe ou les photographes accrédités pour le concours de chant du 2 novembre 2019 ; et mettant en scène le candidat que nous dénommerons pour le cas présent « modèle »

Article 2 : Le présent contrat ne constitue en aucun cas un contrat de travail entre l'association/photographe et le modèle

Article 3 : Le modèle déclare poser librement pour des photos. Le modèle, reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

Article 4 : Le modèle autorise le photographe à réaliser des prises de vues le mettant en scène le samedi 2 novembre 2019 à Bray-Dunes dans le cadre du concours de chant « Si ça vous chante ». Le modèle cède par le présent contrat au photographe les droits qu'il détient sur son image pour la séance précisée.

Article 5 : Le modèle autorise l'utilisation de son image par le photographe à des fins de communication et de promotion du photographe ci-dessus désignés. Ces images pourront être fixées, reproduites, communiquées par tout moyen technique en partie ou en totalité sur tous supports présents ou à venir (papier, numérique) et intégrées à tout autre matériel (photographies, illustration, vidéos,...) concernant toutes publications à l'exception de celles qui porteraient atteinte à la réputation, à la vie privée ou à l'image du modèle et du photographe. Il en est de même pour les légendes et commentaires accompagnant les images. Le modèle ne touchera aucune rémunération pour l'utilisation des images à des fins promotionnelles ou de communication par le photographe quelque soit le support, le territoire et le volume de la diffusion. En contrepartie le modèle pourra utiliser les images diffusées pour sa propre promotion ou communication.

Article 6 : Ces images pourront être utilisées à des fins directement commerciales. Ces images pourront être exploitées dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, édition, presse, site internet...) à l'exception des publications qui porteraient atteinte à la réputation, à la vie privée ou à l'image du modèle et du photographe. Le droit d'utilisation des images ne pourra pas être cédé à des tiers pour toutes reproductions.

Article 7 : Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction. Toutefois, si le modèle décidait d'annuler cette autorisation, il pourrait le faire par lettre recommandée avec accusé de réception avant la fin de la période en cours, sachant que la diffusion de tout document déjà imprimé ou en cours d'impression ne pourra être arrêtée.

Article 8 : Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents au choix de l'organisateur ci-dessus désigné.

Fait à _____, le ____/____/_____

Signature du modèle

Signature des parents si modèles mineurs :